



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Quarantième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Lundi 28 février 1966,
à 15 h 20

NEW YORK

S O M M A I R E

	Pages
<i>Point 7 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Mise en valeur des ressources naturelles (suite):</i>	
<i>a) Action coordonnée dans le domaine des ressources hydrauliques;</i>	
<i>b) Ressources non agricoles;</i>	
<i>c) Dessalement de l'eau dans les pays en voie de développement</i>	51
<i>Point 5 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Rapport du Secrétaire général sur les activités entreprises par le Centre de développement industriel en application des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (fin)</i>	56
<i>Point 14 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Elections</i>	57

Président: M. Tewfik BOUATTOURA (Algérie).

Présents:

Les représentants des Etats suivants: Algérie, Cameroun, Canada, Chili, Dahomey, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Grèce, Inde, Irak, Iran, Luxembourg, Maroc, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Suède, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Australie, Chine, Danemark, Irlande, Italie, Japon, Malte, Mexique, Pologne, République socialiste soviétique de Biélorussie, Trinité et Tobago.

Les observateurs des Etats non membres suivants: République fédérale d'Allemagne, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Organisation météorologique mondiale.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le représentant des parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Mise en valeur des ressources naturelles (suite):

a) Action coordonnée dans le domaine des ressources hydrauliques (E/4138 et E/4138 [Résumé]);

b) Ressources non agricoles (E/4132 et E/4132 [Récapitulation]);

c) Dessalement de l'eau dans les pays en voie de développement (E/4142)

1. M. ELM (Iran) déclare que le rapport du Secrétaire général sur la mise en valeur des ressources non agricoles (E/4132) donne une bonne description des activités de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine, que le Gouvernement iranien appuie sans réserve. L'exploitation du gaz naturel est l'objet d'une attention particulière en Iran où un oléoduc va être construit afin de transporter le gaz du sud du pays jusqu'à la frontière de l'Union soviétique; cet oléoduc permettra d'approvisionner plusieurs villes d'Iran tant pour la consommation domestique que pour la consommation industrielle et, en outre, d'exporter des quantités considérables de gaz vers l'Union soviétique. L'Iran a également des plans pour la mise en valeur des ressources en charbon et en minéral de fer, et une aciérie va être construite dans le pays par l'Union soviétique. Le problème qui consiste à assurer des marchés pour les minéraux est tout aussi important que celui que posent les techniques de prospection et d'exploitation.

2. En ce qui concerne les ressources en eau, l'Iran a créé un institut d'hydrogéologie avec l'assistance du Gouvernement français, en 1965, et a constitué un comité national d'hydrologie. En outre, dans le cadre de la Décennie hydrologique internationale, un bassin expérimental a été choisi aux fins d'une étude sur les conditions géologiques, géographiques, topographiques et climatiques. L'Iran s'intéresse beaucoup à la question de la coopération dans le domaine de l'utilisation des bassins fluviaux nationaux et il est l'un des pays qui ont fourni une assistance pour le projet du Mékong. Un expert de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) doit se rendre prochainement en Iran pour aider à mettre au point une législation moderne en ce qui concerne l'eau.

3. La délégation iranienne est très satisfaite des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du dessalement de l'eau. Certains pays ont construit des usines de dessalement mais d'autres attendent, pour le faire, une baisse du coût du dessalement. Grâce à ses études et publications ainsi qu'à ses cycles d'études, l'ONU fournit aux pays en voie de développement d'utiles directives concernant l'application économique des découvertes les plus récentes en matière de dessalement de l'eau.

4. Le programme de travail entrepris par l'Organisation des Nations Unies est rationnel, mais M. Elm suggère qu'on fasse également une étude sur l'élimination de la saumure et ses effets possibles sur la faune marine.

5. M. Elm espère que, grâce aux efforts de l'Organisation, on trouvera un moyen de dessaler l'eau de mer à peu de frais, ce qui contribuerait grandement à l'expansion rapide de nombreux pays en voie de développement.

6. M. KHALAF (Irak) estime qu'il faut rendre hommage à la Division des ressources et des transports du Secrétariat pour ses efforts en vue d'aider les pays en voie de développement à mettre en valeur leurs ressources naturelles. D'autres organismes des Nations Unies ont également fait un excellent travail. L'Irak estime qu'il faudrait augmenter les crédits alloués à ces activités étant donné l'importance de la mise en valeur des ressources naturelles pour les pays en voie de développement. Le rapport du Secrétaire général (E/4132) fait état de la place que tiennent les produits non agricoles dans les exportations des pays en voie de développement. La mise en valeur des ressources minérales dans ces pays dépend non seulement de l'action de l'Organisation des Nations Unies, mais également des efforts des États Membres et, en particulier, des pays développés. L'assistance que ces derniers peuvent offrir devrait être fournie, dans la mesure du possible, par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

7. Parmi les nombreuses formes que prend l'assistance des Nations Unies aux pays en voie de développement, l'Irak souhaiterait une expansion des projets régionaux.

8. On a déploré la lenteur des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement. M. Khalaf espère que ces progrès seront plus rapides pendant la deuxième partie de la Décennie. Il aimerait que les projets soient essentiellement financés par le budget ordinaire de l'Organisation. Les besoins en matière de services consultatifs sont immenses, et M. Khalaf espère que les pays industriels intensifieront leur aide dans ce domaine, de préférence là encore, par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies.

9. Le nombre de bourses indiqué dans le rapport du Secrétaire général est insuffisant, et le représentant de l'Irak espère que ce chiffre pourra être doublé au cours de l'année à venir. En ce qui concerne les projets énumérés dans le rapport, M. Khalaf note que seuls trois ou quatre d'entre eux intéressent des pays arabes. Il conviendrait de faire un effort pour assurer une répartition plus rationnelle des projets dans les différentes régions. Au besoin, l'Organisation des Nations Unies pourrait prendre l'initiative de suggérer des projets aux pays. La création d'un petit comité d'experts chargé d'examiner d'éventuels projets pourrait également être utile.

10. M. DJOUDI (Algérie) rappelle que le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement a souligné l'urgente nécessité d'aider les pays en voie de développement à accélérer l'inventaire et la mise en valeur de leurs ressources naturelles. A la séance précédente, le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales a mis en relief l'importance des exportations non

agricoles pour les pays en voie de développement, et la délégation algérienne se félicite de la précieuse contribution fournie par les Nations Unies à cet égard. Pour sa part, l'Algérie attend beaucoup d'un projet relatif aux transports, à la commercialisation des hydrocarbures et à l'industrialisation, approuvé par le Conseil d'administration du Fonds spécial en 1965.

11. La délégation algérienne accueille favorablement et fait siennes les propositions du Secrétaire général concernant la période biennale 1966-1967, ainsi que celles qui intéressent un programme d'études de cinq ans. Les études proposées contribueront beaucoup tant à la mise en valeur des ressources naturelles des pays en voie de développement qu'à l'accession de ces pays à l'indépendance économique. Les pays en voie de développement doivent poursuivre leurs efforts pour mettre en valeur les ressources, agricoles et non agricoles, dont ils disposent.

12. Pour ce qui est du financement, la délégation algérienne estime, comme le représentant de l'Irak, que l'essentiel des dépenses consacrées à la mise en valeur des ressources devrait être imputé sur le budget ordinaire.

13. Selon M. WHYTE (Royaume-Uni), la mise en valeur des ressources naturelles est un aspect crucial du processus de développement. Les documents soumis au Conseil font apparaître, dans ce domaine, une activité intense dont on ne peut que féliciter les Nations Unies, si l'on tient compte du caractère limité des ressources en main-d'œuvre et des crédits dont on dispose. L'expansion récente des activités dans le domaine des ressources naturelles témoigne d'un effort de plus en plus constructif en vue de répondre à un besoin critique.

14. La question de l'élaboration d'un meilleur système de priorités a fait l'objet de discussions prolongées au sein du Conseil. Les Nations Unies doivent pouvoir s'adapter avec souplesse à l'évolution des besoins. Il incombe au Conseil non seulement d'évaluer les programmes de l'ONU elle-même, mais également de passer en revue les activités de l'ensemble des organismes des Nations Unies et de faciliter cette adaptation. Dans ce contexte, la délégation britannique estime que les efforts déployés par les Nations Unies dans le domaine des ressources hydrauliques, des ressources non agricoles et du dessalement de l'eau sont dignes d'éloges et méritent d'être encouragés.

15. La délégation britannique constate avec satisfaction que les documents soumis au Conseil ont été distribués en temps voulu, accompagnés de récapitulatifs des plus utiles. Cependant, elle estime, comme d'autres délégations, que le Conseil n'a pas encore les moyens de procéder à une évaluation détaillée des propositions faites dans le domaine de la mise en valeur des ressources naturelles. L'idée de créer un organe plus qualifié, qui donnerait des avis au Conseil, lui paraît bonne, mais cet organe devrait être composé de véritables experts — peut-être de personnes désignées par le Secrétaire général eu égard à leurs qualifications personnelles — et pourrait être conçu à l'image du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement. La mise en

valeur des ressources naturelles est un domaine beaucoup plus vaste que le développement industriel, et il ne serait pas indiqué qu'un organe consultatif sur les ressources naturelles doive rendre compte au futur Conseil du développement industriel ou que les services d'exécution soient rattachés à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

16. M. Whyte est quelque peu inquiet de la suggestion faite par le représentant de la France à la séance précédente, à savoir que le programme proposé de mise en valeur des ressources non agricoles soit examiné par le Comité administratif de coordination (CAC). Il est indispensable de maintenir une nette distinction entre la supervision des activités de l'ONU proprement dites, qui incombe au Conseil, et la coordination des activités des différents organismes des Nations Unies, qui est la tâche du CAC.

17. A propos du quatrième rapport biennal sur la mise en valeur des ressources hydrauliques (E/4138), M. Whyte tient à rappeler que, dès le début, le Royaume-Uni a appuyé les propositions de l'UNESCO concernant une Décennie hydrologique internationale. Un comité spécial, constitué à cette fin, fournit aux représentants du Royaume-Uni auprès de l'UNESCO des renseignements concernant les aspects hydrologiques du programme de cette organisation. La délégation britannique juge impressionnant le nombre de projets concernant les ressources hydrauliques entrepris dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement. Le Royaume-Uni accueille avec faveur la décision du Sous-Comité du CAC, chargé de la mise en valeur des ressources hydrauliques, d'entreprendre un programme concerté pour l'exécution de projets de formation complémentaires. La délégation britannique tient à souligner qu'il importe de maintenir le nombre des nouveaux projets adoptés dans les limites des disponibilités en spécialistes hautement qualifiés capables de les mener à bonne fin.

18. Pour ce qui est de la mise en valeur des ressources non agricoles, M. Whyte estime, comme le Secrétaire général, qu'un programme quinquennal du genre de celui qui a été proposé peut représenter une contribution majeure aux activités de la deuxième moitié de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Les seuls doutes qu'éprouve la délégation britannique ont trait aux questions de financement et de main-d'œuvre; les activités proposées exigeraient un grand nombre de spécialistes des différents domaines. Quant à la proposition de l'Organisation internationale du Travail concernant une étude des besoins énergétiques à long terme des pays développés et des pays en voie de développement, et la convocation d'une conférence spéciale chargée de jeter les fondements d'une politique de l'énergie, la délégation britannique partage les hésitations qui transparaissent dans les commentaires du Secrétaire général, figurant au paragraphe 58 du document E/4132.

19. Pour ce qui est des études prévues dans le programme quinquennal proprement dit, M. Whyte estime que deux d'entre elles doivent être envisagées avec prudence. Dans le cas de l'étude relative aux gisements de minerais qui peuvent exister le long

des côtes des pays en voie de développement, il pense que les perspectives de projets économiquement viables d'exploitation des gisements sous-marins ont été évaluées avec un peu trop d'optimisme. La délégation britannique éprouve également quelques doutes en ce qui concerne l'étude proposée des ressources potentielles en énergie géothermique, compte tenu des dépenses qu'implique l'exploitation des champs de vapeur. Mais d'une manière générale, le Royaume-Uni accueille favorablement le rapport du Secrétaire général et le programme d'étude de cinq ans, sans méconnaître cependant l'existence de problèmes de financement et de main-d'œuvre.

20. En ce qui concerne la question du dessalement de l'eau, aucun pays ne possède en la matière une expérience comparable à celle du Royaume-Uni. Les trois quarts de la capacité installée du monde entier en matière de dessalement sont l'œuvre de l'industrie britannique. Le procédé par distillation éclair, actuellement tenu pour le meilleur procédé de dessalement à ce jour, a été, en grande partie, mis au point au Royaume-Uni. Les sociétés britanniques sont en mesure d'entreprendre, à titre consultatif, des enquêtes dans les différents pays; par ailleurs, le Ministère de la technologie et les universités du Royaume-Uni peuvent fournir une assistance dans ce domaine. Si M. Whyte mentionne ces faits, c'est parce que l'attention tend à se concentrer sur les possibilités de très vastes installations nucléaires, pour lesquelles, tout naturellement, on se tourne vers les Etats-Unis et l'Union soviétique. Pourtant, l'énergie nucléaire n'est réellement économique que pour la production de très grandes quantités d'eau et d'électricité. La demande d'électricité est rarement assez importante dans les pays en voie de développement, et le rapport soumis au Conseil souligne que, pour le moment du moins, le nombre de petites usines de dessalement fonctionnant au mazout ou au gaz naturel va croissant. Il est vrai que les installations nucléaires de dessalement ne sont pas nécessairement d'une dimension considérable, et deux petites installations de ce genre sont actuellement envisagées, l'une en Tunisie et l'autre à New York. Pour sa part, le Royaume-Uni est en mesure de construire aussi bien des usines de dessalement faisant appel aux sources d'énergie classiques, que de petites installations nucléaires.

21. Il n'est donc pas surprenant que le Gouvernement britannique appuie le programme provisoire de travail esquissé aux paragraphes 27 à 30 du rapport (E/4142). Le Royaume-Uni espère être représenté au Groupe d'experts suggéré au paragraphe 29. En général, la délégation britannique approuve la haute priorité accordée au dessalement de l'eau par l'Organisation des Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), tant dans leurs activités pour la période considérée que dans leurs plans d'avenir.

M. Fernandini (Pérou), second vice-président, prend la présidence.

22. M. ALI (Pakistan) dit que sa délégation est reconnaissante au Secrétaire général de ses très intéressants rapports sur la mise en valeur des ressources non agricoles (E/4132) et le dessalement de l'eau (E/4142), qui sont des problèmes vitaux auxquels les pays en voie de développement ne peuvent

s'attaquer sans bénéficier de la coopération et de l'assistance internationales. L'accroissement rapide de la population des pays en voie de développement exige le recours aux moyens et aux connaissances techniques pour la recherche et l'utilisation des ressources, et les progrès rapides des techniques modernes laissent bien augurer du succès des programmes recommandés dans les rapports.

23. En dehors de la prospection et de la mise en valeur des ressources hydrauliques, il importe de conserver et de protéger les ressources existantes, qui sont constamment menacées par les catastrophes naturelles. Le Pakistan, par exemple, est fréquemment ravagé par des cyclones et des inondations qui entraînent un gaspillage tragique des ressources et de graves souffrances sur le plan humain, et les problèmes résultant de la salinité et des infiltrations rendent impropres à la culture des zones de plus en plus étendues. La délégation pakistanaise espère donc que le Conseil entreprendra des recherches et organisera des cycles d'études sur la lutte contre les inondations et les mesures permettant de réduire la salinité et les infiltrations aussi rapidement que possible.

24. La délégation pakistanaise se félicite des mesures indiquées dans le rapport sur la mise en valeur des ressources non agricoles. Le Pakistan attache une importance particulière à la recherche et à l'exploitation des ressources minérales, et a, par exemple, accordé une attention spéciale à l'exploitation des ressources en gaz naturel et à la création d'industries utilisant du gaz naturel. La prospection des ressources minérales offre de grandes possibilités mais, jusqu'ici, l'étude et la prospection de ces ressources dans les pays en voie de développement n'ont pas été assez poussées, et M. Ali espère que de rapides progrès seront accomplis sous les auspices des Nations Unies.

25. Le Pakistan suit également de près les progrès en matière de dessalement de l'eau, et rassemble des données concernant ses régions côtières et les îles situées le long de la côte qui manquent d'eau.

26. M. POLIT ORTIZ (Equateur) estime, comme le représentant des Etats-Unis, que l'on pourrait élargir le programme d'études de cinq ans pour y inclure les recherches sur les ressources sous-marines aussi bien que sur les ressources en bordure des côtes. Le monde sous-marin, relativement inconnu, offre de grandes possibilités pour beaucoup de pays que la nature n'a pas dotés d'abondantes ressources sur leur territoire. Les Nations Unies devraient offrir des bourses d'études et leur assistance technique pour la recherche consacrée aux ressources minérales et alimentaires sous-marines.

27. La prospection des minéraux dans les pays en voie de développement est, pour ces pays, la clef d'un développement accéléré, attendu que les minéraux constituent la base de l'industrie lourde et moyenne. La prospection hydrologique est aussi extrêmement importante, étant donné que la quantité et la qualité des ressources hydrauliques peuvent être un facteur décisif lorsqu'il s'agit de déterminer l'emplacement des industries. L'Equateur, qui a reçu une assistance considérable des Nations Unies pour

la prospection de ses ressources minérales et hydrauliques, estime que les activités de l'Organisation dans ce domaine apportent une aide concrète aux pays en voie de développement. Il attache également une importance considérable aux programmes de dessalement de l'eau.

28. Il faut espérer que, dans le cadre du programme d'études de cinq ans, on pourra octroyer un grand nombre de bourses d'études pour la formation en matière de minéralogie, de photogrammétrie aérienne, la formation à la technique des recherches interdisciplinaires, la formation en matière d'hydraulique et dans tous les domaines qu'englobe le programme. Les projets devraient être préparés et administrés par le personnel local.

M. Bouattoura (Algérie) reprend la présidence.

29. M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que l'importance du dessalement ne cesse de s'accroître parce que l'eau constitue pour l'humanité la matière première la plus précieuse. Le rapport du Secrétaire général sur le dessalement de l'eau (E/4142) brosse un tableau complet des activités entreprises en 1965 et du programme de travail envisagé pour l'avenir; la délégation soviétique l'approuve entièrement. M. Lobanov souligne que le problème doit être envisagé sous un angle hautement technique, et qu'en conséquence le Secrétariat doit travailler en étroite coopération avec l'AIEA et avec les autres organismes compétents, comme l'UNESCO, l'OMS et la FAO.

30. Le résumé des résultats du Cycle d'études des Nations Unies sur l'utilisation économique du dessalement, qui figure au paragraphe 19 du rapport, est peut-être plus pessimiste qu'il ne conviendrait, particulièrement en ce qui concerne les installations mixtes. L'investissement en capital que représentent de telles installations constitue certainement une difficulté majeure, mais la création d'installations mixtes importantes est la meilleure manière de résoudre le problème consistant à fournir à la fois de l'eau et de l'électricité à la population, à l'industrie et pour l'irrigation.

31. Les recherches entreprises par l'Union soviétique, les Etats-Unis et l'AIEA montrent que l'on pourrait utiliser des réacteurs de 10 à 20 000 Mw pour produire de l'eau à bon marché, peut-être même pour l'irrigation, et les progrès rapides de la science atomique permettent d'espérer que l'on pourra réduire plus encore la puissance minimum nécessaire. En Union soviétique, un réacteur rapide de 4 000 Mw installé près de Chevtchenko, servira de prototype pour des installations de dessalement futures d'une puissance de 5 000 à 10 000 Mw.

32. Par suite du caractère très technique des opérations qu'il implique, le dessalement de l'eau pose souvent des problèmes de financement, et l'on devrait étudier les possibilités de consacrer une part des ressources d'assistance technique à cet important domaine. L'Union soviétique fournit déjà une assistance technique à certains pays en voie de développement pour des projets d'irrigation et d'alimentation en eau, et le dessalement deviendra un facteur important de cette assistance. Il reste toutefois beaucoup à faire au niveau international, et M. Lobanov espère

que les Nations Unies et les institutions spécialisées donneront la priorité à une assistance de cette nature, en tenant compte des besoins particuliers de chaque pays.

33. Pour conclure, M. Lobanov attire l'attention sur l'inexactitude de l'observation qui figure au paragraphe 24 de l'annexe au rapport E/4142, suivant laquelle aucune décision n'aurait encore été prise quant aux sources d'énergie à utiliser en Union soviétique pour les installations mixtes de dessalement. Comme on l'a déjà indiqué, ces installations utiliseront l'énergie atomique.

34. M. GAGLIOTTI (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) déclare que son organisation s'est intéressée aux problèmes relatifs aux ressources naturelles dès 1948, date à laquelle l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources a été créée sous les auspices de l'UNESCO. Au cours de la même année, on a lancé le Programme de la zone aride, dans le cadre duquel une vingtaine d'importants colloques internationaux consacrés à divers sujets ont été organisés; par ailleurs, une trentaine de volumes consacrés à la recherche ont été publiés. Différents instituts ont été créés dans le cadre du Programme, le dernier en date étant l'Institut central de recherche sur les zones arides, situé à Jodhpur, en Inde. L'expérience acquise grâce à ces activités a fait l'objet d'un document intitulé "Nouvelles méthodes d'études des ressources naturelles", qui a été présenté à la première session du Comité consultatif de recherche sur les ressources naturelles, tenue au siège de l'UNESCO, en septembre 1965. Des travaux, comportant la préparation et la publication de cartes géologiques, tectoniques et métallogéniques, se poursuivent dans différents domaines, en coopération étroite avec l'Union internationale des sciences géologiques. L'UNESCO continue également à fournir son assistance aux pays en voie de développement pour la création et la consolidation d'instituts de recherche et de formation, et il existe, à l'heure actuelle, 14 instituts de ce genre financés dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement. Divers cours de formation et de spécialisation ont été organisés, et l'UNESCO a fourni son assistance pour la création de 12 centres régionaux et nationaux de documentation scientifique. De plus, un échange de renseignements s'est institué grâce au bulletin trimestriel de l'UNESCO intitulé Nature et ressources, qui est également le bulletin de la Décennie hydrologique internationale.

35. Dans le domaine écologique, des études agroclimatologiques ont été entreprises conjointement avec la FAO et l'Organisation météorologique mondiale, et deux colloques consacrés à l'écologie sont prévus pour 1966. Les travaux consacrés à l'étude systématique de la faune et de la flore tropicales se poursuivent également, ainsi que ceux qui intéressent la normalisation et la publication de cartes sur la végétation et la préparation d'un ouvrage de portée générale sur le milieu naturel et les ressources de l'Amérique latine. En ce qui concerne la conservation de la nature, l'UNESCO coopère avec l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources pour l'organisation de

réunions régionales, et continue à fournir son assistance aux Etats membres pour la création de parcs nationaux et l'adoption de mesures de conservation.

36. Dans l'important domaine de l'océanographie, l'UNESCO a encouragé la création d'une commission océanographique intergouvernementale et l'organisation de l'expédition internationale de l'océan Indien, qui a été lancée en 1959 et s'est achevée en 1965. Les données recueillies par cette expédition, qui constituait le projet de recherches coordonnées le plus vaste qui ait jamais été entrepris dans le domaine de l'océanographie, font l'objet d'une étude comparée à Washington et à Moscou, et seront mises à la disposition de tous les Etats membres. La Commission océanographique intergouvernementale a également aidé à préparer et à coordonner d'autres projets de recherche, et le deuxième Congrès océanographique international aura lieu à Moscou en juin 1966, sous les auspices de l'UNESCO.

37. Un comité consultatif, constitué d'éminents spécialistes du monde entier et aux réunions duquel ont assisté des représentants des divers organismes des Nations Unies et d'autres institutions internationales, a été constitué pour aider l'UNESCO à planifier et mener à bien ses activités dans le domaine des ressources naturelles. L'Organisation espère que cette méthode coordonnée permettra de contribuer, de manière appréciable, au développement des connaissances scientifiques et à mettre à la disposition des Etats membres des installations et un matériel de recherche et d'enseignement adéquats qui leur permettra de tirer profit de leurs propres ressources naturelles.

38. M. NAJAR (Agence internationale de l'énergie atomique) dit que l'AIEA poursuit activement des recherches et des études sur la mise en valeur des ressources hydrauliques. Reconnaissant les efforts de l'Agence dans ce domaine, l'accord signé en 1965 entre l'Union soviétique et les Etats-Unis prévoit que ces deux pays lui fourniront des exemplaires de leurs rapports et inviteront des observateurs de l'Agence à leurs réunions. L'Agence reçoit d'un nombre croissant d'Etats membres des demandes d'études d'évaluation et de viabilité économique; l'AIEA a participé à l'étude entreprise par Israël et les Etats-Unis pour examiner la possibilité de construire en Israël une installation mixte de dessalement fonctionnant à l'énergie nucléaire. Sa cinquième réunion ordinaire sur l'utilisation de l'énergie nucléaire pour le dessalement a eu lieu en avril 1965, et des documents de travail sur ce sujet ont été présentés à un certain nombre de cycles d'études et de colloques, notamment au premier Colloque international sur le dessalement de l'eau, qui s'est tenu à Washington. Aux termes d'un accord entre les Etats-Unis, le Mexique et l'Agence, on a constitué un groupe d'études chargé de faire une évaluation préliminaire des possibilités techniques et économiques de construction d'une installation mixte eau douce/électricité fonctionnant à l'énergie nucléaire dans le sud-ouest des Etats-Unis et en Basse-Californie, au Mexique. En outre, une mission sera prochainement envoyée dans divers pays d'Amérique latine pour évaluer les possibilités d'utiliser l'énergie nucléaire comme source d'énergie électrique et d'eau douce.

39. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général (E/4142), M. Najar voudrait simplement souligner qu'il y a désaccord entre le paragraphe 7, selon lequel aucun des projets d'installation de dessalement à double fin utilisant l'énergie nucléaire n'a suffisamment progressé pour permettre de prendre des décisions fermes concernant leur financement et leur construction, et le paragraphe 4 de l'annexe de ce document, où il est dit, à juste titre, que les devis ont été établis et que des offres ont été faites en vue de construire une usine de ce genre en République arabe unie.

40. Bien que l'énergie nucléaire ne soit pas actuellement l'unique source possible d'énergie pour obtenir de l'eau douce, plusieurs années seront nécessaires pour planifier et construire des systèmes d'adduction d'eau traditionnels, et il n'est nullement trop tôt pour commencer à appliquer la technique nucléaire au problème du dessalement.

41. M. MANOLATOS (Grèce) dit que sa délégation est satisfaite des rapports figurant dans les documents E/4132 et E/4142. Il espère que les travaux importants entrepris pour mettre en valeur les ressources non agricoles et procéder au dessalement de l'eau seront financés par des contributions volontaires et ne constitueront pas une charge supplémentaire pour le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

42. M. DE SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales) dit qu'il voudrait préciser deux points qui n'ont peut-être pas été mis suffisamment en évidence dans sa déclaration précédente (1408ème séance). Tout d'abord, l'action des Nations Unies dans les domaines de la mise en valeur des ressources non agricoles et du dessalement de l'eau doit bien, en effet, être menée en coopération avec des organismes tels que l'UNESCO, la FAO, l'OMS et l'AIEA. Comme le représentant de l'Union soviétique l'a souligné, le processus extrêmement technique du dessalement de l'eau nécessite la collaboration la plus complète avec l'AIEA et avec d'autres organismes, et le Secrétariat continuera certainement à travailler très étroitement avec ces institutions. Deuxièmement, beaucoup de problèmes sont liés aux progrès scientifiques et technologiques les plus récents, et le programme de travail du Secrétariat sera par conséquent soumis au Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Secrétaire général sur les activités entreprises par le Centre de développement industriel en application des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (fin*) [E/4131; E/L.1106]

43. M. LOPEZ (Philippines) dit que sa délégation attache une grande importance à la nécessité de créer et de développer les industries d'exportation des pays en voie de développement, ce qui leur permettrait de favoriser la croissance de leur industrie et de diversifier leurs exportations. Aux Philippines,

comme dans d'autres pays, il est nécessaire d'implanter de nouvelles industries afin de rééquilibrer le secteur industriel. Aussi la délégation philippine a-t-elle lu le rapport du Secrétaire général (E/4131) avec grand intérêt tout en ayant conscience des limites auxquelles se heurtent les activités des Nations Unies dans le domaine du développement industriel et du fait que l'organisation de ces activités en est encore à un stade transitoire. La délégation philippine s'est particulièrement intéressée aux activités du Centre de développement industriel touchant les industries de transformation des métaux, en tant qu'industries qui pourraient être orientées vers l'exportation, et le processus d'industrialisation fondé sur les exportations. M. Lopez espère que les études entreprises seront poursuivies activement et fourniront des résultats importants avant la fin de 1966.

44. M. LOPEZ présente le projet de résolution E/L.1106 dont l'Equateur, l'Inde, le Pakistan, la République-Unie de Tanzanie et sa propre délégation sont les auteurs et il exprime l'espoir que les membres du Conseil l'adopteront à l'unanimité.

45. M. SUNDARA RAJAN (Inde) dit que le Centre de développement industriel a maintenu ses réalisations à un niveau élevé malgré ses ressources limitées. Il y a lieu de procéder à l'augmentation substantielle de son budget qui a été proposée, mais d'autres augmentations seront nécessaires si le Centre veut réaliser ses objectifs.

46. Les pays en voie de développement ont le plus grand besoin de s'industrialiser rapidement afin non seulement de développer les possibilités d'emploi et d'accroître la production pour satisfaire la demande intérieure, mais aussi de diversifier et d'augmenter leurs exportations de produits manufacturés et semi-finis. Il convient d'accorder à l'agriculture la plus haute priorité dans les plans de développement, mais le développement de l'agriculture est lui-même lié à celui de l'industrie. Les pays dont la productivité agricole est la plus élevée sont ceux dont l'industrie est développée; la révolution agricole a toujours suivi, et non précédé, la révolution industrielle. Les industries offrant des possibilités d'exportation ne peuvent se développer dans le vide. A moins qu'une industrie ne possède de solides assises économiques intérieures, elle ne peut être compétitive sur le plan international. Le développement industriel est un processus extrêmement complexe, et, à cet égard, les pays en voie de développement ont besoin d'une assistance technique et financière beaucoup plus importante que celle qu'ils reçoivent actuellement. Il importait donc de créer un organisme international comme le Centre de développement industriel, dont les effectifs doivent être considérablement augmentés.

47. Il est satisfaisant de constater que le Centre a entrepris un certain nombre de projets relatifs à l'expansion de la production d'articles manufacturés et semi-finis offrant des possibilités d'exportation. L'étude consacrée à l'aide extérieure et aux investissements destinés à l'expansion des industries d'exportation sera particulièrement utile; les capitaux sont le facteur le plus important — et celui dont la pénurie est la plus grande — du développement de l'industrie dans les pays en voie de développement. Il faut espérer que l'étude sera rapidement achevée

*Reprise des débats de la 1405ème séance.

et permettra aux pays qui fournissent leur assistance de poursuivre en connaissance de cause leur politique d'aide extérieure et d'investissements, et aux pays en voie de développement d'utiliser au maximum les possibilités d'exportation des industries existantes et de celles qui seront créées. Le projet de création d'une équipe de cinq experts qui rechercheront, de concert avec la *Nacional Financiera*, des marchés européens pour les produits mexicains et donneront des avis en matière de création d'industries nouvelles offrant des possibilités d'exportation doit servir d'exemple aux autres pays. Etant donné la pénurie de ressources humaines et financières, ces études doivent surtout concerner les industries naturellement avantagées dans les pays en voie de développement par suite de l'existence de matières premières, d'un marché intérieur ou de personnel technique. La délégation indienne se félicite que le Centre ait établi des liens de travail étroits avec le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. L'expansion du Centre devra permettre d'entreprendre d'autres projets. En fin de compte, cependant, seule l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel sera à même de faire face aux besoins des pays en voie de développement.

48. M. Sundara Rajan espère que le projet de résolution E/L.1106 sera adopté à l'unanimité.

49. M. POLIT ORTIZ (Equateur) dit qu'il appuie le projet de résolution et approuve les observations présentées par les représentants des Philippines et de l'Inde. Les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement industriel sont dirigés par une équipe dynamique et compétente. Vu le calendrier chargé du Conseil, il serait bon de transmettre le rapport du Secrétaire général au Comité du développement industriel et aux organes appropriés de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

50. M. FERNANDINI (Pérou) appuie également le projet de résolution. Les pays en voie de développement sont dans une situation tragique, car ils doivent dépenser toutes leurs recettes d'exportation pour assurer leur survie. Leurs recettes d'exportation doivent être consacrées à l'achat de biens d'équipement et au financement du développement industriel.

51. M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait observer que le troisième alinéa du préambule du projet de résolution réaffirme la nécessité de donner la priorité aux industries offrant des possibilités d'exportation. Il se demande si cette priorité est absolue ou n'est qu'une priorité parmi d'autres. Les biens destinés à la consommation intérieure semblent être considérés comme moins importants que les exportations.

52. M. POLIT ORTIZ (Equateur) dit qu'on n'a pas l'intention de recommander d'accorder priorité exclusive aux industries offrant des possibilités d'exportation.

Il ne convient pas d'exporter toute la production, et, en tout cas, les recettes d'exportation rentrent dans les caisses du pays intéressé et permettent de créer des industries sur une base économique plus saine.

A l'unanimité, le projet de résolution E/L.1106 est adopté.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

Elections

53. Le PRESIDENT dit que, conformément au paragraphe 3 de sa résolution 1090 G (XXXIX) du 31 juillet 1965, le Conseil doit élire 10 membres du Comité spécial de coordination sur la base d'une représentation géographique équitable.

54. M. FERNANDINI (Pérou) demande une suspension de séance afin que les délégations puissent procéder à des consultations.

La séance est suspendue à 17 h 50; elle est reprise à 18 h 15.

55. Le PRESIDENT annonce au Conseil que le Canada, les Etats-Unis d'Amérique, la France, l'Iran, le Pakistan, les Philippines, la République-Unie de Tanzanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Sierra Leone, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et le Venezuela ont posé leur candidature.

A la demande du Président, M. Suarez (Philippines) et Mlle Larsson (Suède) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

<i>Bulletins déposés:</i>	27
<i>Bulletins nuls:</i>	0
<i>Bulletins valables:</i>	27

Nombre de voix obtenues:

Etats-Unis d'Amérique	27
Pakistan	26
Venezuela	26
France	25
Iran	25
Union des Républiques socialistes soviétiques	25
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	24
Sierra Leone	24
Philippines	23
Canada	22
République-Unie de Tanzanie	20
Suède	1

Le Canada, les Etats-Unis d'Amérique, la France, l'Iran, le Pakistan, les Philippines, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Sierra Leone, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et le Venezuela sont élus membres du Comité spécial de coordination.

La séance est levée à 18 h 55.